



Progress beyond

SOLVAY SA
RPM 0403091220
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – 10 mai 2022
Square Meeting Center, Mont des Arts, 1000 Bruxelles

NOTE EXPLICATIVE

La présente note a été établie en application de l'article 7:129 §3, 4° du Code des Sociétés et des Associations et contient des explications sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

Pour de plus amples informations sur l'assemblée générale ordinaire et les formalités applicables, nous nous permettons de vous renvoyer notamment au texte de la convocation que vous trouverez également sur le site internet de Solvay.

1. Rapport de gestion de l'exercice 2021 y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

Le Conseil d'Administration a établi un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2021 – en ce compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise –, dans lequel figurent toutes les mentions requises par la loi.

2. Rapport du Commissaire pour l'exercice 2021

Le Commissaire a établi son rapport sans réserve.

Les documents se trouvent sur le site internet de Solvay. Ils ont été communiqués aux actionnaires nominatifs et sont également disponibles sur demande.

Ces deux points sont uniquement repris à des fins de communication et ne requièrent pas l'adoption d'une décision.

3. Comptes consolidés de l'exercice 2021 – Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés.

Les comptes consolidés de l'exercice 2021 ont été vérifiés et approuvés par le Conseil d'Administration. Le Commissaire a établi son rapport sans réserve.

Les documents se trouvent sur le site internet de Solvay. Ils ont été communiqués aux actionnaires nominatifs et sont également disponibles sur demande.

Ce point est uniquement repris à des fins de communication et ne requiert pas l'adoption d'une décision.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2021 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que l'affectation du bénéfice de l'exercice et de fixer le montant du dividende brut par action à 3,85 EUR. Après déduction de l'acompte de 1,50 EUR brut par action versé le 17 janvier 2022, le solde de dividende s'élèvera donc à 2,35 EUR brut par action payable à partir du 19 mai 2022.

Les comptes annuels se trouvent sur le site internet de Solvay. Ils ont été communiqués aux actionnaires nominatifs et sont également disponibles sur demande.

Le Code des Sociétés et des Associations requiert que l'Assemblée Générale se prononce chaque année sur l'approbation des comptes annuels ainsi que sur l'affectation des bénéfices et la fixation du dividende par vote séparé.

5. Décharge à donner aux Administrateurs pour les opérations de l'exercice 2021.



Progress beyond

Il est proposé de donner décharge aux Administrateurs en fonction durant l'exercice 2021 pour les opérations de cet exercice.

Conformément au Code des Sociétés et des Associations, l'Assemblée Générale doit se prononcer chaque année après approbation des comptes annuels par un vote spécial sur la décharge des Administrateurs.

6. Décharge à donner au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2021.

Il est proposé de donner décharge au Commissaire en fonction durant l'exercice 2021 pour les opérations de cet exercice.

Conformément au Code des Sociétés et des Associations, l'Assemblée Générale doit se prononcer chaque année après approbation des comptes annuels par un vote spécial sur la décharge du Commissaire.

7. Approbation du Rapport de rémunération.

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant au chapitre 5 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

Le Code des Sociétés et des Associations requiert que l'Assemblée Générale se prononce chaque année sur le rapport de rémunération par vote séparé. Ce rapport donne des informations sur la rémunération des Administrateurs et membres du Comité Exécutif.

8. Politique de Rémunération 2022

Il est proposé d'approuver la politique de rémunération 2022, y compris les changements impactant la convention de la CEO.

Tenant compte de l'avis du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration recommande l'adoption par l'Assemblée Générale de cette résolution.

La politique de rémunération est disponible sur le site web de Solvay.

9. Conseil d'Administration : Renouvellement de mandats - Nomination

- a) Les mandats de M. Gilles Michel, M. Matti Lievonen, Mme Rosemary Thorne et M Philippe Tournay arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée. M. Philippe Tournay a décidé pour des raisons personnelles, de ne pas demander le renouvellement de son mandat d'administrateur.
- b) Il est proposé de renouveler le mandat de M. Gilles Michel en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2026.
- c) Il est proposé de confirmer la désignation de M. Gilles Michel comme administrateur indépendant.
- d) Il est proposé de renouveler le mandat de M. Matti Lievonen en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2026.
- e) Il est proposé de confirmer la désignation de M. Matti Lievonen comme administrateur indépendant.
- f) Il est proposé de renouveler le mandat de Mme Rosemary Thorne en tant qu'administratrice pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2023. Bien que Rosemary Thorne ait atteint cette année la limite d'âge prévue par la charte de gouvernance de la Société, il a été jugé judicieux de proposer son renouvellement pour une période limitée d'un an afin d'assurer la bonne transition de ses fonctions au sein du Conseil d'Administration.
- g) Il est proposé de confirmer la désignation de Mme Rosemary Thorne comme administratrice indépendante.



Progress beyond

- h) Il est proposé de nommer M. Pierre Gurdjian comme administrateur pour une période de quatre ans. Le mandat de M. Pierre Gurdjian viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2026.
- i) Il est proposé de confirmer la désignation de M. Pierre Gurdjian comme administrateur indépendant.
- j) Il est proposé de désigner Mme. Laurence Debroux comme administratrice pour une période de quatre ans. Le mandat de Mme Laurence Debroux viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2026.
- k) Il est proposé de confirmer la désignation de Mme Laurence Debroux comme administratrice indépendante.

Tenant compte de l'avis du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration recommande l'adoption par l'Assemblée Générale de ces résolutions.

Pour de plus amples renseignements concernant Madame Laurence Debroux et Monsieur Pierre Gurdjian, nous renvoyons les actionnaires au chapitre 4 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

10. Commissaire

a) Nomination d'un nouveau commissaire

Le mandat de Deloitte, Réviseurs d'Entreprises SCRL en tant que commissaire de la Société expire à la fin de la présente assemblée.

Sur recommandation du Comité d'Audit et sur présentation du Conseil d'Entreprise, il est proposé de nommer Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège social à De Kleetlaan, 2, 1831 Diegem et portant le numéro d'entreprise 0446.334.711 en tant que commissaire pour une période de trois ans se terminant après l'assemblée générale ordinaire de 2025 qui sera appelée à approuver les comptes de l'année 2024. A titre d'information, il est précisé que le représentant permanent du commissaire est actuellement Mme Marie Kaisin.

b) Fixation des émoluments du commissaire

Proposition de décision : il est proposé de fixer les émoluments annuels du Commissaire de la Société, qui comprennent l'audit des comptes statutaires ainsi que l'audit de la consolidation du Groupe, à 1.278.402 euros (un million deux cent septante-huit mille quatre cent deux euros).

Tenant compte de l'avis du Comité d'Audit, le Conseil d'administration recommande l'adoption par l'Assemblée Générale de ces résolutions.

11. Divers.